

Quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie globale ?

1.	LES JUSTIFICATIONS DE L'INTEGRATION EUROPEENNE.....	1
1.1	<i>L'intégration européenne est une expérience originale</i>	1
1.1.1	La marche vers l'intégration économique.....	1
1.1.2	La construction d'une monnaie unique.....	2
1.1.3	Les avantages économiques attendus de l'intégration	2
1.2	<i>Des problèmes résiduels restent cependant à traiter</i>	2
1.2.1	L'UEM est-elle une zone monétaire optimale ?	2
1.2.2	L'Europe peut-elle répondre en cas de chocs économiques ?	3
2.	LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'UE : UNE INTERDEPENDANCE ACCRUE.....	3
2.1	<i>L'Europe exprime une volonté de coordination plus forte</i>	3
2.1.1	L'affirmation d'une politique économique commune.....	3
2.1.2	Une Europe politique en construction	4
2.2	<i>La politique menée reste cependant largement orienté par le PSC et une vision libérale du fonctionnement de l'économie.....</i>	4
2.2.1	Une politique de concurrence et de dérèglementation privilégié au niveau de la politique structurelle de l'UE	4
2.2.2	Le choix d'une politique de rigueur au niveau de la politique monétaire de l'UEM	5

1. Les justifications de l'intégration européenne

1.1 L'intégration européenne est une expérience originale

1.1.1 La marche vers l'intégration économique

La construction de l'Europe communautaire est un bon exemple d'intégration ultime, puisqu'une monnaie unique commune est créée: l'Euro. La marche vers l'intégration fut cependant assez longue et progressive, sur une période de 50 ans :

années	Construction de l'Europe économique	Elargissement européen
1951	CECA (charbon et acier)	RFA, Fra, Ita, Lux, Pays Bas, Bel (Bénélux)
1957	Traité de Rome sur le marché commun	
1962	Politique agricole commune	
1973		+ GB, Irlande et Danemark (9)
1979	Système monétaire Européen (SME)	
1981		+Grèce (10)
1985	Acte unique européen	
1986		+ Espagne et Portugal (12)
1992	Accord de Maastricht (puis Schengen –1993_)	
1995		+ Suède, Autriche et Finlande (15)
1999	Application de l'UEM avec l'Euro	Seul 11 pays sont membres de l'Euro puis 12
2001	Stratégie de Lisbonne	
2002	Monnaie unique véhiculaire : l'Euro	
2004	Elargissement+ nouveau traité de Rome faisant suite au traité de Nice	+Lettonie+Lituanie+Hongrie+Malte+Tchéquie +Slovénie+Slovaquie
2005	Echec du référendum portant constitution européenne	

2007		Europe des 27
2011	Crise de la dette européenne et mise en place du pacte de stabilité et de croissance renforcé (« 6 packs »)	
2012	Mise en place du mécanisme européen de stabilité, un fonds de prêts aux Etats en difficulté doté de 700 milliards d'€.	
2014		Europe des 28 (Croatie)
2015	Crise l'espace Schengen avec l'afflux de migrants	19 pays utilisent l'Euro (Lituanie depuis 2015)
2017		Vote du Brexit : 1ere sortie de l'UE d'un pays membre
2019		Europe des 27 (sortie de la Grande Bretagne)

Finalement, la construction européenne s'appuie sur deux principes : l'harmonisation économique et réglementaire vers un marché unique, puis la mise en place d'une monnaie unique.

1.1.2 La construction d'une monnaie unique

Pour assurer la force de l'Europe, les Etats membres ont très tôt décidé de mettre en place une politique monétaire commune. Progressivement, un système de change commun a donné naissance à une monnaie commune (l'Ecu, un « panier » des monnaies nationales), puis une monnaie unique est définie (l'Euro). Son existence et sa force sont assurées par des critères de convergence assez stricts, censés garantir sa stabilité et la confiance mondiale en cette nouvelle monnaie.

Nous sommes donc désormais dans le cadre d'une réelle union économique et monétaire, et non plus seulement dans une simple zone de libre échange (absence de droit de douane au sein de la zone, libre circulation), ou une simple union douanière (accord sur un tarif commun). La monnaie unique est un signe important d'abandon de souveraineté mais aussi de volonté de lier désormais son économie nationale à l'ensemble de l'Europe. Attention cependant, l'UEM n'est pas l'UE...

1.1.3 Les avantages économiques attendus de l'intégration

L'intégration européenne est justifiée de prime apport par la proximité économique des pays membres : les échanges intra-communautaires sont donc relativement équilibrés, au bénéfice mutuel. L'espace commercial européen crée « du trafic », puisque les différents pays ont augmenté leurs relations d'import/export croisées. Il y a eu plus un phénomène de création de commerce qu'un phénomène de détournement de commerce. Certains avantages de l'UEM l'expliquent :

- il n'y a pas de risque de change dans la zone Euro,
- la libre circulation des capitaux, des personnes et des B et S est assurée sans aucune entrave,
- Les politiques industrielles et sociales sont de plus en plus concertées (cf. infra.).

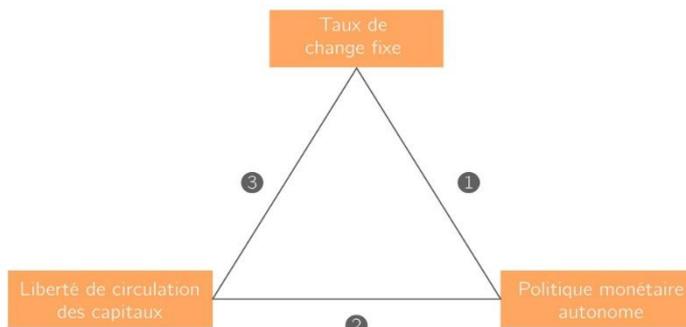
Au résultat, l'Europe doit s'affirmer comme une aire géographique de croissance économique. Ceci s'explique par le fait que l'intégration économique permet la baisse des prix et donc l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. En effet, la suppression des barrières douanières fait baisser les prix directement en supprimant les droits de douane, mais surtout indirectement en renforçant la concurrence entre les producteurs européens. Par ailleurs, L'élargissement des débouchés renforce la spécialisation et permet la réalisation d'économies d'échelles, ce qui va là encore dans le sens d'une réduction des prix. La baisse des prix accroît la compétitivité des producteurs européens par rapport au reste du monde: les exportations sont stimulées et les importations découragées. Mais l'amélioration de la compétitivité ne repose pas que sur les prix: l'intensification de la concurrence à l'intérieur de l'Europe pousse les entreprises européennes à innover, en même que l'élargissement rend l'innovation rentable.

La somme de ces avantages justifie donc la mise en place du marché unique et de la monnaie unique, dans une approche d'inspiration libérale.

1.2 Des problèmes résiduels restent cependant à traiter

1.2.1 L'UEM est-elle une zone monétaire optimale ?

La zone Euro (les 19 pays ayant adoptés la monnaie unique) a été mise en place pour résoudre le



« triangle d'incompatibilité », présenté par Robert Mundell : il est impossible pour un État de maintenir tout à la fois un taux de change fixe (en menant une politique d'ancrage de la valeur de la monnaie et en intervenant en conséquence pour maintenir un taux de change déterminé), la liberté de circulation des mouvements de capitaux financiers (sans contrôler les entrées et sorties de monnaie, pour faire simple) et le libre choix de sa politique monétaire (en fixant les taux d'intérêt en fonction

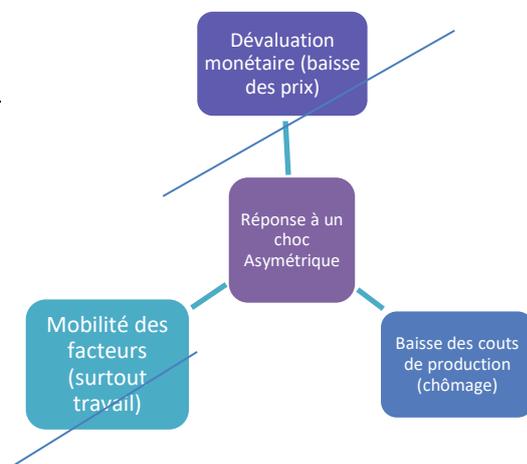
d'objectifs internes de politique économique pour favoriser l'investissement par exemple). En 1 : contrôle des capitaux privilégiés, ex chinois, en 2 : changes flexibles privilégiés, ex USA, en 3 : abandon de la politique autonome, le choix interne européen.

La monnaie unique conduit de fait à abandonner l'autonomie de la politique monétaire vis à vis des autres pays membres. Les Etats n'ont plus la possibilité d'émettre de la monnaie ou d'agir auprès des banques privées par des opérations d'achat ou de vente de liquidité : seule la BCE dispose de ce pouvoir, en toute indépendance.

Alors que faire lorsqu'un Etat de l'union connaît une dégradation subite de son économie, face à ces partenaires européens ? Il semble malheureusement que l'Europe ne soit pas une Zone Monétaire Optimale (R. Mundell à nouveau), où les migrations des facteurs de productions, en particulier du facteur travail, permettent un ajustement européen compensant un choc asymétrique (perte de croissance subite d'un Etat de l'Europe). Les possibilités d'ajustement en cas de chocs asymétriques d'un pays sont donc concentrées autour :

-soit d'une baisse des prix seuls (ce qui revient à pratiquer une forme de désinflation compétitive pour redevenir attractif), mais cela n'est guère envisageable du fait de la monnaie unique et de sa gestion par la banque centrale européenne,

-soit d'une baisse des coûts de production. C'est évidemment le coût variable du travail qui est le premier touché, avec un risque accru de chômage.



1.2.2 L'Europe peut-elle répondre en cas de chocs économiques ?

Les critères de convergence réaffirmés par le «pacte de stabilité» limitent par ailleurs fortement les possibilités de réaction face à une difficulté économique soudaine d'un Etat ou de l'ensemble de l'Europe. En effet, la politique monétaire nationale est désormais impossible, tandis que la politique budgétaire est très encadrée (CF. partie 2): Il est normalement interdit de « laisser filer » les déficits nationaux, sous peine de sanctions de l'UEM. De plus, ces déficits conduisent à terme à remettre en cause la « soutenabilité » des Etats (en gros, leur crédibilité leur permettant de continuer à s'endetter régulièrement sur les marchés financiers). Le rôle de la BCE est prioritairement de limiter le niveau de l'inflation (autour de 2% max). Un pays subitement moins compétitif n'a donc plus de marge de manœuvre en termes d'actions publiques. Cela ne serait pas trop grave si l'Europe communautaire réagissait comme un Etat fédéral, et aidait immédiatement le pays en difficulté, comme s'il s'agissait d'une région à l'intérieur d'une nation, ou pratiquait une politique concertée de régulation. Cela n'est pas le cas aujourd'hui : le budget européen reste pour l'instant trop faible, et aucun mécanisme de solidarité intra-européenne n'existait, jusqu'à la crise des dettes souveraines de 2012.

De plus, l'Europe souffre encore d'un déficit démocratique puisque les instances décisionnelles sont pour partie désignées et non élues (c'est le cas de la commission européenne). Cette critique prend une ampleur particulière lors de périodes de crise (pensons à la crise grecque), puisque les citoyens européens peuvent se sentir peu accompagné par l'UE.

2. La politique économique de l'UE : une interdépendance accrue

2.1 L'Europe exprime une volonté de coordination plus forte

2.1.1 L'affirmation d'une politique économique commune

La politique économique européenne est désormais une réalité, qui prend 4 formes principales.

La **politique commerciale extérieure** : l'Europe applique un tarif extérieur commun, les mêmes barrières non tarifaires quand c'est nécessaire. Les pays membres ne siègent plus à l'O.M.C. en tant que tels, c'est un représentant de la Commission européenne qui le fait pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Cela lui donne évidemment plus de poids qu'à n'importe lequel des pays membres s'il siégeait individuellement.

La **politique de la concurrence** : il faut éviter que les pays se fassent la guerre économique via des subventions, officielles ou déguisées, qui avantageraient certains producteurs. De la même manière, il faut éviter que se constituent des entreprises géantes qui disposeraient de pouvoirs exorbitants sur les marchés. Pour cela, l'Union européenne, par la Commission, contrôle les fusions-acquisitions, interdit et sanctionne le versement d'aides

gouvernementales aux entreprises. Ainsi s'est développée toute une réglementation européenne qui encadre les réglementations nationales et qui s'impose à elles.

La **politique régionale** : la construction de l'Union européenne, si elle est avantageuse économiquement parlant globalement, ne profite pas également à toutes les régions. Certaines, en particulier parce qu'elles sont excentrées ou à tradition agricole, peuvent accumuler des retards de développement. L'Union européenne a donc tenté de lutter contre ces écarts, en particulier en finançant le développement des infrastructures de transport ou de télécommunications. C'est une forme de politique structurelle.

Le principe de subsidiarité, affirmé lors du Traité de Maastricht en 1992, permet de décider ce qui relève de compétences communautaires quand il y a doute ou désaccord. En quoi consiste-t-il? C'est l'affirmation que ne relèvent de la compétence communautaire que les domaines dans lesquels l'action de la Communauté sera plus efficace que l'action des Etats. *La Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée être mieux réalisés au niveau communautaire*» (art 3B du traité de Maastricht). Cela permet dans les faits d'établir une hiérarchie des niveaux de décision. La commission européenne obtient ainsi des prérogatives importantes en matière économique : par exemple, la politique industrielle de mise en concurrence des monopoles nationaux (télécom, électricité, transports) est imposée par l'Europe. De même, la supériorité du droit européen sur le droit national limite les certaines possibilités de politique structurelle autonome (logique de transposition). Il existe également de nombreuses infrastructures, dont tout le monde bénéficiera mais dont le coût est tel que, s'il devait être supporté par des Etats, elles ne seraient pas financées. Il est donc logique, par l'application du principe de subsidiarité, que ce soit l'Union européenne qui les finance.

Ces politiques communes montrent clairement, par leur existence même, que l'Union européenne est bien plus qu'une simple zone de libre-échange.

2.1.2 Une Europe politique en construction

L'Europe économique s'est aussi accompagnée d'une Europe politique. Elle est dotée d'institution communes (conseil européen, commission, parlement, cours de justice) qui mènent une politique supranationale. Les Etats membres conservent cependant une large souveraineté, tant économique que politique.

Par ailleurs, le choix a été fait d'élargir rapidement l'intégration européenne aux anciens PECO, afin de renforcer la stabilité macro-économique de la zone Europe. La période de transition pour ces pays a été courte et l'intégration a été réalisée alors que la convergence des économies (voire des politiques) était peu aboutie. L'entrée de dix nouveaux pays a donc posé des problèmes. On ne pouvait pour des raisons politiques refuser ces entrées. Mais, dans l'ensemble, ces pays sont plus pauvres que les pays déjà intégrés et l'Union européenne doit faire face à des dépenses considérables pour maintenir les politiques d'aide aux zones plus faiblement développées. Cette entrée pose aussi des questions sur le fonctionnement des institutions: peut-on faire fonctionner de la même manière la Commission européenne et le Conseil avec 27 Etats membres qu'avec 15? La réponse n'est pas du tout évidente. Il y a donc une nécessité renforcée d'une politique européenne commune. Et cette nécessité devient évidente depuis le départ de la Grande Bretagne en 2019.

La crise des dettes souveraines a aussi montré un approfondissement des politiques européennes : face aux difficultés économiques de certains Etats, dans l'urgence, l'UE a créé le MES (un fonds d'aides de 700 Milliards), et le FESF (un fonds de prêt, sans conditionnalité automatique), de nouveaux traités à vocation économique sont apparus, comme le TSCG, un traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'UEM (avec création d'une « règle d'or budgétaire »). Une vraie politique économique commune semble donc apparaître.

2.2 La politique menée reste cependant largement orienté par le PSC et une vision libérale du fonctionnement de l'économie.

2.2.1 Une politique de concurrence et de déréglementation privilégié au niveau de la politique structurelle de l'UE

Les pouvoirs publics européens manifestent la volonté de se désengager durablement de la sphère économique, en affirmant la volonté de mieux laisser jouer le marché. Deux phénomènes le montrent bien : d'une part, les privatisations ont été nombreuses aussi bien dans les services que dans l'industrie ; d'autre part, les procédures de déréglementation des marchés se sont multipliées. Deux séries d'arguments en faveur du désengagement de l'Etat sont avancées du point de vue européen:

➤ Au niveau théorique, le retour en grâce du libéralisme s'est manifesté par les logiques de marchés contestables. Selon cette école, pour être compétitif, un secteur doit obligatoirement être en concurrence, même de manière potentielle (ce fut le cas du marché aérien américain, puis européen dans les années 80). Les monopoles publics n'ont donc plus lieu d'être. L'autre argument procède de la critique de l'efficacité de l'action publique, soumise à des aléas politiques (selon l'école du *public choice*). Par ailleurs, on avance que la *governance* d'entreprise est plus soucieuse de compétitivité qu'une gestion publique.

➤ Au niveau empirique, plusieurs constatations incitent à penser qu'une moindre intervention est souhaitable: tout d'abord la contrainte internationale et européenne est de plus en plus forte sur les budgets des Etats. A l'interne, la contrainte financière joue, avec la peur de l'effet boule de neige de la dette publique. Ensuite, certains changements techniques invalident les justifications anciennes des monopoles naturels, puisque les coûts de production peuvent désormais baisser (dans les transports et la production d'énergie notamment). Enfin, l'intervention structurelle des Etats s'est parfois traduite par des choix productifs aujourd'hui contestés (par exemple en engendrant des risques de pollution nucléaire, ou un productivisme dépassé dans le secteur agricole).

C'est pourquoi l'UEM préconise une politique de dérégulation et de mise en concurrence de la plupart des anciens services universels nationaux au profit de délégation de service public assurée par des opérateurs privés. On s'éloigne donc fortement de l'idée d'un investissement public source de croissance endogène : l'intervention publique doit être, selon l'UE, limitée.

2.2.2 *Le choix d'une politique de rigueur au niveau de la politique monétaire de l'UEM*

L'intégration européenne ne va pas sans poser la question de l'avenir des politiques monétaires ou budgétaires. En effet, le passage à la monnaie unique et les règles de gestion prévues pour soutenir cette nouvelle monnaie ont pour résultat de limiter la liberté d'action des Etats en matière budgétaire.

La BCE est historiquement en faveur d'une politique de «désinflation compétitive»: l'inflation devait être maîtrisée grâce à des taux d'intérêt assez élevés et une monnaie forte, mais aussi grâce à une rigueur budgétaire accrue. On l'a déjà vu, en matière monétaire, seule la BCE indépendante, est désormais capable d'intervenir. Son rôle est d'assurer la stabilité des prix, en utilisant les taux d'intérêt directeurs (les taux de change sont finalement secondaires). La notion de stabilité est cependant laissée à son appréciation.

Ce faisant les politiques budgétaires des Etats sont largement limitées : la situation économique d'un pays ou des décisions de politiques économiques budgétaires peuvent en effet avoir des répercussions sur la valeur de change globale de l'euro, le niveau de l'inflation en Europe, etc. C'est pourquoi le pacte de stabilité et de croissance encadre fortement les possibilités d'actions économiques des Etats, en imposant le respect des règles de faible déficit, et de niveau de dette raisonnable. Au résultat, les politiques de relance nationale sont quasi impossibles. On peut donc parler de policy mix contrainte (combinaison de politiques économiques monétaires et budgétaires, selon leur degré d'efficacité) : la politique monétaire européenne impose aux Etats membres une politique budgétaire prioritairement de rigueur, y compris quand les fluctuations économiques nécessiterait une politique de relance dans le but de profiter de l'effet du multiplicateur keynésien des dépenses publiques. Un débat existe donc aujourd'hui sur les réformes possibles du pacte de stabilité, très contraignant.

Lien vidéo: <http://dessinemoileco.com/peut-on-concilier-diversite-des-modeles-europeens-et-monnaie-unique/>

Attention cependant, la politique de rigueur n'est parfois qu'affichée : aujourd'hui, en Europe, de nombreux Etats laissent filer les budgets, avec un large déficit public et une dette souveraine qui reste à un niveau très élevée. La politique de rigueur demandée semble trop forte et impossible à respecter, pour des motifs économiques (il faut un minimum de politique budgétaire pour maintenir et accentuer la faible croissance) et sociaux (il n'est pas possible de couper des budgets sociaux sous peine de voir la pauvreté progresser très fortement). Et la BCE agit pour sa part de manière très éloignée de ses objectifs initiaux : le rachat massif de titre de dettes auprès des banques privées (le « QE ») et la politique de taux d'intérêt très bas sont une manière de créer de la liquidité pour favoriser la relance économique. Et la crise de la COvid19 permet bien de l'illustrer : l'UE a su répondre assez rapidement, malgré les oppositions de certains Etats en constituant un fond d'aides spécifique de 500 milliards d'€.

Lien vidéo : <http://dessinemoileco.com/le-role-de-la-bce-face-a-la-crise-de-la-dette/>

Notions à maîtriser sur ce chapitre :

-Acquis de première : *banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire*

-Nouvelles notions : *Euro, union économique et monétaire*

Exemples de questions possibles pour la 1^{ère} partie de l'épreuve composée :

- Quel est le rôle de la BCE dans l'espace européen ?
- Montrer que la construction européenne est une forme d'intégration économique originale dans l'économie globale.
- Présenter deux avantages de l'UEM.
- Vous présenterez deux effets de l'adoption d'une monnaie unique pour les pays de la zone euro

Exemples de questions possibles pour la 2^{ème} partie de l'épreuve composée :

- Analyse d'un tableau ou graphe montrant l'envolée des dettes européennes depuis 2008.
- Analyse d'un graphe montrant des écarts de taux d'intérêt à l'intérieur de la zone euro.

Exemples de questions possibles pour la 3^è partie de l'épreuve composée :

- Vous expliquerez que la constitution d'une union économique et monétaire a été une étape importante de l'intégration européenne.

- Montrer que l'union monétaire renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des Etats membres.

Exemples de sujets de dissertation possibles

- Dans quelle mesure la construction européenne a-t-elle favorisé la croissance des pays membres ?